

## Compte rendu du CHSCTSS DSI du 6/07/2021

- **PV et suivi des actions** : pas encore validés, à voir... la prochaine fois.
- **Le DUERP Document Unique d'évaluation des risques professionnels ne devrait pas bouger.**  
Il n'y a pas d'évolution sur les fiches d'exposition individuelles. La construction de ce DU (Document Unique) consiste à faire remonter des situations problématiques et les intégrer pour avoir un plan d'action ; c'est un exercice d'amélioration continue. Une 1ere version est prévue pour le prochain CHS. Côté RPS (Risques Psycho-sociaux), il faudrait faire des groupes /services pour discuter avec les agents et faire remonter les problèmes.
- Pour ce qui est de la prise en compte des risques liés au télétravail, une mise en garde est faite systématiquement par les agents de prévention. Le Dr Galin a pris beaucoup de retard pour donner son aval du fait du grand nombre des demandes. Il n'y a plus de médecin à St Mandé, du coup le Dr Galin assure d'abord les urgences et traite des dossiers de télétravail en « priorité 2 » (pour St Mandé, ceux-ci peuvent parfois exceptionnellement être exemptés d'avis du médecin, puisque le poste est vacant, à voir avec la DRH).
- **Examen du registre santé et sécurité :**
  - Clôture des fiches traitées.
  - Pour les autres, des questions vont être posées à LOG sur des dates de travaux.
  - Accidents vélo : les accidents ne se sont pas produits sur le site ; des formations aux risques routiers sont envisagées à partir de l'automne
  - Visite de site de Bordeaux, participation des agents assez limitée. Pas de problèmes particuliers . Ce genre de visite virtuelle pourra être doublée d'une visite réelle en cas de problèmes détectés.
- **Point Covid :**

Jusqu'à fin juin, les agents assuraient 2 jours de présence/semaine, depuis le 1/07, 3 jours/semaine. Les gens sont revenus sur site. Changements des règles pour le port du masque et le restaurant. Un cas particulier d'un agent qui ne veut pas revenir pour cause de situation sanitaire encore critique : il lui a été notifié de se plier à la procédure prévue en ce cas avec le service médical. Dr Galin rappelle que le port du masque reste obligatoire dès qu'il y a 2 personnes dans une pièce, bureau et pour les tisaneries, il faut respecter la distanciation. Pour elle pas utile de (re) communiquer en interne car « les gens en ont marre » et sont bien au courant des règles à appliquer car elles sont diffusées partout à l'extérieur de MF. A l'extérieur, le port du masque reste obligatoire si pas de distanciation. Les variants progressent. Se faire vacciner n'empêche pas d'être contaminant et contaminé. Cela permet de ne pas développer de formes graves. Il faut donc continuer à appliquer les gestes barrière.
- **Le télétravail :**
  - Demandes : très peu de visibilité sur les décisions définitives, à peu près 80 demandes dans le service DSI depuis le début de l'année, pas encore toutes traitées
  - Tendances : les développeurs demandent 2 à 3 jours , les administrateurs 1 à 2 jours.
  - Équipements (généralité) : la débrouille jusqu'en octobre dernier puis constitution de listes et distributions des PC :~ 400 jusqu'en avril. La distribution continue avec pour priorité de distribuer aux agents qui ont fait une demande de télétravail pérenne. Rythme de distribution= 2 à 3 PC /j . Un gros travail pour BSAA. Distribution de ~250 téléphones.